

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 MAI 2017

À cette assemblée extraordinaire tenue le 24 mai 2017 à 20h15 sont présents, Monsieur le Maire Dominic Tessier Perry, Madame la conseillère Danielle D. DuSablou, Messieurs les conseillers Raymond Beaudoin, Robert Lépine, Michel Trottier, Louis-Philippe Douville et Denis Naud tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Dominic Tessier Perry.

Monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

L'ensemble des membres du conseil étant présents ceux-ci renoncent à l'avis de convocation prévu à l'article 156 du Code municipal.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée à 20h15.

2017-05-24-112

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour,

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que mentionné dans l'avis de convocation.

ADOPTÉE

2017-05-24-113

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 158-2017 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE DU SECTEUR DU PIED DE LA MONTAGNE PRÉVOYANT UNE DÉPENSE DE 1 813 400\$ ET UN EMPRUNT À LONG TERME N'EXCÉDANT PAS 1 813 400\$ REMBOURSABLE SUR 20 ANS

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Casimir désire procéder à la mise aux normes de l'eau potable du secteur du Pied de la Montagne;

ATTENDU QU'UN avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du conseil du 8 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Règlement #158-2017 décrétant des travaux de mise aux normes de l'eau potable du secteur du Pied de la Montagne prévoyant une dépense de 1 813 400\$ et un emprunt à long terme n'excédant pas 1 813 400\$ remboursable sur 20 ans soit adopté.

Ce règlement est reproduit tout au long dans le livre des règlements de la municipalité.

ADOPTÉE

2017-05-24-114

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La levée de l'assemblée est proposée par Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville à 20h30.

René Savard
Directeur général et secrétaire-trésorier

Dominic Tessier Perry
Maire